Envoyé en préfecture le 08/08/2022
Reçu en préfecture le 08/08/2022
Affiché le
ID : 076-200023414-20220802-SA_22_304_PPVS-AR

Département Territoires et Proximité
Direction du Pôle Val de Seine
Service Urbanisme

métropole
ROUEN NORMANDIE

Publié le 8 août 2022

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N°22-304

Arrêté d'ouverture d'une enquête publique relative au projet de déclassement d'une partie de la rue Colas.

COMMUNE DE CLEON
SEINE-MARITIME

Le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière notamment ses articles R.141-4, R.141-5 et R. 141-7 à R.141-9,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 318-3, R. 318-10 et R. 318-11,

VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L.131-1, L 134-1 et suivants

VU la délibération du Conseil Municipal de la ville de Cléon en date du 16 décembre 2021 constatant le transfert d'une partie de la rue Colas dans le domaine public métropolitain,

CONSIDERANT le dossier constitué en vue du transfert dans le domaine privé de Logéo Seine,

CONSIDERANT la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêtrices établie pour l'année 2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : OBJET ET DATE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Il sera procédé, par la Métropole Rouen Normandie, à une enquête publique sur le projet de déclassement d'une partie de la rue Colas, de 2 parkings et d'une haie longeant la résidence sur le Mail Allende, situés à Cléon (76410) à céder à Logéo Seine pour lui permettre de résidentialiser un groupe d'immeubles nommé « La Mare aux Corneilles »

Cette enquête se déroulera pendant 15 jours consécutifs, du vendredi 16 septembre 2022 (14h00) au samedi 1er octobre 2022 (12h00) inclus.

Envoyé en préfecture le 08/08/2022
Reçu en préfecture le 08/08/2022
Affiché le
ID : 076-200023414-20220802-SA_22_304_PPVS-AR

Département Territoires et Proximité
Direction du Pôle Val de Seine
Service Urbanisme

métropole
ROUENNORMANDIE

ARTICLE 2 : NOMINATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Madame Martine HEDOU, cadre dans l'industrie pharmaceutique, à la retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le Président de la Métropole Rouen Normandie.

ARTICLE 3 : FORMES ET SUPPORT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier d'enquête publique sera consultable, pendant 15 jours consécutifs, du vendredi 16 septembre 2022 (14h00) au samedi 1er octobre 2022 (12h00) inclus :

- au siège de la Métropole Rouen Normandie, Le 108 - 108 allée François Mitterrand – CS 50589 – 76006 ROUEN Cedex, aux horaires d'ouverture,

- à la mairie de Cléon (rue de l'église 76410 Cléon), aux horaires d'ouverture,

- sur le site Internet de la Métropole : https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/enquete-publique/enquete-publique-sur-la-commune-de-cleon-rue-colas et sur le site Internet de la commune.

ARTICLE 4 : LES MODALITES SELON LESQUELLES LE PUBLIC POURRA PRESENTER SES OBSERVATIONS

Les modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations sont fixées ainsi qu'il suit :

- **Rencontrer la commissaire enquêtrice**

La commissaire enquêtrice, désignée à l'article 2, recueillera les observations du public lors de deux permanences :

A la Mairie de Cléon :

- le vendredi 16 septembre 2022 de 14h00 à 16h00 (jour d'ouverture de l'enquête publique)
- le samedi 1er octobre 2022 de 10h00 à 12h00 (jour de clôture de l'enquête publique)

- **Consigner les observations sur les registres d'enquête**

Les observations formulées par le public seront enregistrées sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par la Commissaire Enquêtrice, spécialement ouverts pour cet objet aux jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie de Cléon.

- **Adresser les observations directement à la commissaire enquêtrice**

Envoyé en préfecture le 08/08/2022
Reçu en préfecture le 08/08/2022
Affiché le
ID : 076-200023414-20220802-SA_22_304_PPVS-AR

- **par courrier** adressé à la Métropole avec la mention suivante sur l'enveloppe : « Ne pas ouvrir » Commissaire enquêtrice de l'enquête publique relative au déclassement d'une partie de la rue Colas à Cléon, lesquelles seront annexées au registre d'enquête, soit

Ne pas ouvrir

Madame La Commissaire Enquêtrice
Déclassement de la rue Colas à Cléon
Métropole Rouen Normandie
Le 108
108, allée François Mitterrand
CS 50589
76006 Rouen Cedex

- **par courriel** : enquetepubliquecleon@metropole-rouen-normandie.fr

- **sur le site Internet de la Métropole Rouen Normandie** https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/enquete-publique/enquete-publique-sur-la-commune-de-cleon-rue-colas

Les observations devront être adressées au plus tard à la date de la fin de l'enquête publique à savoir le samedi 1er octobre 2022 à 12h00. (jour de clôture de l'enquête publique)

ARTICLE 5 : PUBLICATION DE L'ARRETE

En application de l'article R. 141-5 du Code de la Voirie Routière, le présent arrêté sera publié par voie d'affiche, QUINZE JOURS au moins avant l'ouverture de l'enquête, et durant toute la durée de celle-ci aux sièges de la Métropole ainsi qu'à la mairie de Cléon.

Il sera également inséré dans deux journaux locaux.

Il sera justifié de l'accomplissement de ces formalités par un certificat du Président de la Métropole Rouen Normandie, un certificat du Maire de la commune de Cléon par un extrait de journal portant l'insertion.

ARTICLE 6 : A L'EXPIRATION DE L'ENQUETE

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par la commissaire enquêtrice qui transmettra à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie, dans un délai de UN MOIS, le dossier ainsi que les registres accompagnés de ses conclusions motivées.

Elle y joindra également un mémoire des frais qu'elle aura engagés pour cette enquête ainsi que les justificatifs s'y rapportant.

Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public au siège de la Métropole Rouen Normandie ainsi qu'à la Mairie de Cléon pendant un an, à compter du 1er octobre 2022, date de la clôture de l'enquête. Ils seront également consultables sur le site Internet de la Métropole https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/enquete-publique/enquete-publique-sur-la-commune-de-cleon-rue-colas:, ainsi que sur le site Internet de la commune.

Envoyé en préfecture le 08/08/2022
Reçu en préfecture le 08/08/2022
Affiché le
ID : 076-200023414-20220802-SA_22_304_PPVS-AR

Département Territoires et Proximité
Direction du Pôle Val de Seine
Service Urbanisme

métropole
ROUENNORMANDIE

Le Bureau Métropolitain, organe délibérant de la Métropole Rouen Normandie, se prononcera par délibération afin d'approuver l'intégration et le classement d'une partie de la rue Colas, de 2 parkings et d'une haie longeant la résidence sur le Mail Allende dans le domaine privé de Logéo Seine consécutivement à une cession avec la Métropole Rouen Normandie.

ARTICLE 7 : EXECUTION DE L'ARRETE

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole Rouen Normandie est chargé de l'exécution de cet arrêté.

Fait à Rouen, le – 2 AOUT 2022

Le Président,

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

métropole
ROUENNORMANDIE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

Reçu notification le :